



VARENNES

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS/CERTIFICAT
AUTRES**

No demande :

1. Identification de l'emplacement

Adresse :		No lot :	
Usage du terrain :	Résidentiel	Commercial	Industriel
		Public et institutionnel	Agricole

2. Identification du propriétaire

Nom et prénom :		
Adresse :		Téléphone (1) :
Ville :	Code postal :	Téléphone (2) :
Courriel :		

3. Identification du requérant (*cochez si identique au propriétaire*)

Nom et prénom :		
Adresse :		Téléphone (1) :
Ville :	Code postal :	Téléphone (2) :
Courriel :		

4. Description des travaux

Description des travaux et détails supplémentaires utiles à la compréhension du projet :	

Coût approximatif des travaux :	
Date de début des travaux :	Date de fin des travaux :
No demande P.I.I.A. :	No demande usages conditionnels :

5. Identification de l'exécutant des travaux (*cochez si identique au propriétaire*)

Nom de l'entreprise :		No R.B.Q. :
Responsable :		No N.E.Q. :
Adresse :		Téléphone (1) :
Ville :	Code postal :	Téléphone (2) :





VARENNES

6. Coût du permis

Le montant du permis/certificat et du dépôt de garanties financières (si applicable) est à déterminer lors de l'émission en fonction du règlement de tarification en vigueur.

7. Déclaration

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis de construction/certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

Informations supplémentaires :

Délai de délivrance du permis de construction/certificat d'autorisation

À compter du moment où l'ensemble des renseignements et documents techniques exigés sont fournis et conformes, ne comportent pas d'erreurs, le fonctionnaire désigné dispose d'un délai de 30 jours ouvrables pour délivrer, ou le cas échéant, refuser de délivrer un permis de construction/certificat d'autorisation.

Documents requis

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue de vérifier la conformité du projet à toute réglementation applicable.

Dépôt de garanties financières

Lorsque des garanties financières sont exigées, celles-ci sont remboursables au requérant dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis ou certificat sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus. À l'échéance de ce délai, les garanties financières seront conservées par la Ville en tant que pénalités, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.